



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

précarité étudiante

Question au Gouvernement n° 2410

Texte de la question

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

M. le président. La parole est à M. Richard Lioger.

M. Richard Lioger. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le geste terrible d'un étudiant – auquel nous pensons tous – qui s'est immolé par le feu le 8 novembre dernier devant le siège du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, CROUS, à Lyon, a entraîné plusieurs manifestations dénonçant les conditions de vie des étudiants – dont nous étions d'ailleurs parfaitement conscients.

En France, ce sont près de 5 % des étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre n'a cessé d'augmenter au cours des quinze dernières années et le fossé entre les académies et les filières de s'élargir. Dans le même temps, l'inflation et la hausse des loyers rendent chaque année le coût de la rentrée de plus en plus important.

Sur les 50 % des étudiants qui travaillent, la moitié est en apprentissage et l'activité de l'autre moitié est sans lien avec les études poursuivies – notamment dans le cadre de plateformes numériques –, les étudiants concernés ayant un statut de travailleur indépendant et bénéficiant d'un régime de protection sociale incomplet – souvent ils n'ont pas de mutuelle, pas droit au chômage et pas de congés payés.

M. Pierre Cordier. Comme à Metz !

M. Richard Lioger. Une étude de l'Observatoire de la vie étudiante révèle que près de 13 % des étudiants renoncent à des soins par manque de moyens financiers, cette situation perdurant depuis de très nombreuses années.

Aussi, madame la ministre, comment le Gouvernement compte-t-il agir concrètement contre la précarité étudiante qui s'accroît, afin d'éviter, demain, de nouvelles inégalités et de nouveaux drames ?
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Duval. (« Vidal ! » sur les bancs du groupe LR.) Oui, Mme Frédérique Duval... (Mêmes mouvements et hilarité sur les mêmes bancs.) Mme Frédérique Vidal, pardon. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.) Vous avez la parole, madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,...

M. Sébastien Jumel. Et des numéros verts !

M. le président. ...avec mes excuses et, chers collègues, arrêtez de vous comporter comme des potaches.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*. Permettez-moi tout d'abord de m'associer à l'émotion qui, j'en suis sûre, règne sur tous les bancs et d'assurer cet étudiant, dont l'état est encore critique, ainsi que sa famille et ses proches, de tout notre soutien.

Vous l'avez rappelé, la précarité étudiante, mise en lumière de manière particulièrement douloureuse par ce drame, est une réalité connue depuis très longtemps. Or, depuis deux ans et demi, le Gouvernement et l'ensemble des députés de la majorité – et au-delà –, ont fait des propositions pour lutter contre cette précarité. La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a supprimé la cotisation de sécurité sociale étudiante. Ce sont ainsi plus de 200 millions d'euros qui sont pris à sa charge par l'État et que n'auront donc plus à déboursier les étudiants et leurs familles. En outre, les droits d'inscription, non seulement n'ont pas augmenté mais ont même diminué. Une revalorisation des bourses à hauteur de 46 millions a aussi été annoncée dès la fin de l'été.

Nous savons que ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi j'ai annoncé, ce matin, l'ouverture d'un numéro d'urgence, de manière que les étudiants puissent utiliser l'ensemble des aides d'urgence qui leur sont consacrées car, chaque année, presque 15 millions ne sont pas dépensés. En effet, si, vous l'avez rappelé, un peu plus de 135 000 étudiants sont dans une situation de précarité, seuls 50 000 demandent ces aides. Avec Gabriel Attal et l'ensemble du Gouvernement, nous travaillons, à plus long terme, à la refonte complète des systèmes d'attribution des bourses sur critères sociaux et, plus généralement, au revenu universel d'autonomie. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Richard Lioger](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2410

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 novembre 2019](#)